

D 104623 5.11.2024



Commission de la culture et de l'éducation
La présidente

CONFIDENTIEL

M. Bernd Lange
Président de la
Conférence des présidents des
commissions

IPOL-COM-CULT D (2024) 32969

Monsieur le Président,

La commission de la culture et de l'éducation, conformément à l'article 129 du règlement intérieur du Parlement européen, a procédé à une audition publique de confirmation, le 4 novembre 2024, avec M. Glenn Micallef, commissaire désigné, qui, sous réserve de l'issue positive de la procédure de nomination, sera chargé de l'équité intergénérationnelle, de la jeunesse, de la culture et du sport.

Le 16 octobre 2024, la commission de la culture et de l'éducation a, conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 2 de son annexe VII, reçu la lettre du président de la commission des affaires juridiques concernant l'examen de la déclaration d'intérêts financiers de M. Micallef.

Avant l'audition de confirmation, le Parlement avait adressé une liste de questions écrites au commissaire désigné. Ma commission a pris acte que M. Micallef a répondu auxdites questions et qu'il a traité les priorités indiquées de manière satisfaisante.

Le déroulement de l'audition de confirmation est retranscrit dans le compte rendu in extenso de la réunion.

Sur la base des réponses des députés présents lors de l'audition de confirmation, ainsi que des observations formulées par les coordinateurs de ma commission, qui se sont réunis à huis clos après l'audition de confirmation sous ma présidence, je donne par la présente l'évaluation suivante:

- le commissaire désigné a exposé ses projets pour les domaines d'action relevant de son portefeuille, à savoir l'équité intergénérationnelle, la jeunesse, la culture et le sport, de manière claire. Il a démontré que ses idées étaient cohérentes et qu'il avait des objectifs clairs sur la manière de faire en sorte que son portefeuille contribue au développement du projet européen. Il a exercé diverses fonctions liées à l'Union européenne et a une expérience directe du dialogue avec des organisations de jeunesse, sportives et culturelles

aux niveaux local, national et international, ainsi que dans les domaines d'action relevant de ses futures responsabilités;

- le commissaire désigné s'est montré indéniablement engagé en faveur de valeurs fondamentales telles que la diversité, l'équité, la solidarité, la démocratie, l'égalité de genre et l'inclusion sociale. Dans l'ensemble, il a fait preuve d'une attitude très positive quant au dialogue avec les députés, notamment grâce à sa participation future aux dialogues structurés avec le Parlement européen;
- tout au long de l'audition de confirmation, le commissaire désigné a répondu aux questions des députés, faisant preuve d'ouverture et de clarté, et a, en général, montré qu'il avait une bonne maîtrise des différents domaines d'action. Ses réponses étaient parfois axées sur les grandes priorités politiques et auraient mérité certaines précisions sur les futurs aspects budgétaires de son portefeuille. En outre, certains aspects spécifiques concernant la future boussole culturelle auraient nécessité des explications plus poussées; il manquait également une présentation détaillée de la coopération explicite entre la direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture (DG EAC) et la direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies (DG CONNECT). Enfin, les coordinateurs attendaient un aperçu exhaustif de la configuration future du programme «Corps européen de solidarité» ainsi qu'à une volonté plus ferme en faveur d'actions destinées aux jeunes moins favorisés. À propos de ces points, les coordinateurs souhaitent obtenir prochainement un suivi approfondi de la part de M. Micallef.

Les avis des commissions invitées à participer à l'audition de confirmation sont joints en annexe.

L'appréciation générale de cette audition de confirmation que le commissaire désigné a laissée une impression convaincante de son aptitude à être membre du collège, d'une part, et à remplir les fonctions particulières qui lui seront confiées, d'autre part.

Conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 5 de son annexe VII, les coordinateurs de la commission CULT représentant une forte majorité de plus des deux tiers des membres de la commission appartenant à un groupe politique ont approuvé l'appréciation que le commissaire désigné M. Micallef possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège de la Commission et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui sont assignées.

Au cours de la réunion d'évaluation, le coordinateur du groupe «L'Europe des nations souveraines» et le coordinateur du groupe «Patriotes pour l'Europe» ont demandé d'intégrer les opinions minoritaires suivantes.

Selon le coordinateur du groupe «Patriotes pour l'Europe»,

- l'audition de M. Micallef n'a pas permis de déterminer s'il était apte à être membre du collège des commissaires et s'il était qualifié pour exercer ses fonctions:
 - premièrement, M. Micallef ne s'est pas clairement engagé à respecter tous les députés, notamment les députés des groupes d'opposition souverainistes, en se dissociant de toute forme de cordon sanitaire ou de boycott antidémocratique;

- cette conviction est renforcée par les réponses de M. Micallef aux questions écrites de la commission CULT dans lesquelles il soulignait à de nombreuses reprises son attachement politique socialiste;
- deuxièmement, les réponses sur le fond aux questions que nous avons posées à M. Micallef, par exemple sur les suites à donner à l'arrêt Raap du 8 septembre 2020 sur les droits de diffusion aux musiciens et compositeurs des pays tiers ou sur l'inflation législative qui prévaut dans le domaine des technologies numériques, n'ont pas permis de déterminer si le futur commissaire souhaitait réellement contribuer à corriger ces problèmes.
- les réponses sont trop larges, trop évasives et ne permettent pas d'établir si son action aura un réel impact et permettra de résoudre les différents problèmes, par exemple, sur les revenus des artistes, avec le problème du streaming;
- il en va de même pour l'équité intergénérationnelle, car il n'a évoqué que les jeunes. Enfin il n'a pas été possible, en trois heures d'audition, d'avoir une réponse claire sur ce que comprendra la boussole culturelle.

Selon le coordinateur du groupe «L'Europe des nations souveraines»,

- M. Micallef a apporté des réponses très évasives à nos questions sur la protection de la liberté d'expression sur l'internet, l'idéologisation croissante de la science, la suppression du financement au titre d'Erasmus+ destiné à diverses universités hongroises et la promotion idéologique de la culture par l'Union, indiquant qu'il n'est pas disposé à revoir la fausse route prise par la politique de l'Union. Le groupe ESN ne le juge donc pas apte à remplir le rôle de commissaire.

Au cours de l'audition de confirmation, M. Micallef a pris les engagements spécifiques importants suivants que les coordinateurs ont demandé à reprendre dans la présente lettre d'évaluation:

- renforcer le programme Erasmus+ dans le prochain cadre financier pluriannuel en étroite coordination avec les commissaires responsables;
- s'efforcer d'éviter la fragmentation en ce qui concerne le soutien financier aux secteurs de la culture et de la création;
- simplifier davantage les programmes relevant de son portefeuille;
- donner suite à la résolution du Parlement sur le cadre de l'Union pour la situation sociale et professionnelle des artistes et des travailleurs des secteurs de la culture et de la création, y compris par d'éventuelles initiatives législatives;
- renforcer la coopération avec l'Ukraine;
- veiller à l'intégration de la jeunesse également par la mise en place d'un «test jeunesse» à partir de 2025 à appliquer à toute une série d'initiatives de la Commission et à d'autres initiatives si besoin est, dans le cadre d'un dialogue avec le Parlement européen;
- mettre en œuvre la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse afin de lutter contre les inégalités combinées de genre et d'âge;
- élaborer une nouvelle boussole culturelle, expression d'une vision tournée vers l'avenir de la culture dans l'Union européenne, notamment en faisant progresser une approche plus stratégique pour les secteurs et industries de la culture et de la création et en relevant les défis liés à l'IA;
- présenter un rapport d'avancement annuel sur l'équité intergénérationnelle, la jeunesse, la culture et le sport.

(Formule de politesse)

Nela Riehl

Présidente de la commission de la culture et de l'éducation

Commission de l'emploi et des affaires sociales
La présidente



D(2024)32555
ABR/MKN/vf

CONFIDENTIEL

D 104570 5.11.2024

Nela RIEHL
Présidente de la commission de la
culture et de l'éducation
SPINELLI 04F368

Madame la Présidente,

La commission de l'emploi et des affaires sociales, invitée à l'audition de confirmation de Glenn MICALLEF, commissaire désigné à l'équité intergénérationnelle, à la jeunesse, à la culture et au sport, qui a eu lieu le lundi 4 novembre 2024, estime que le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège de la Commission et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui sont assignées en matière d'emploi et d'affaires sociales, notamment dans les domaines suivants: la jeunesse et l'équité intergénérationnelle et les conditions de travail des artistes et des professionnels de la culture.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant une majorité des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Je vous remercie par avance de bien vouloir tenir compte de cet avis.

Jagna MARCZUŁAJTIS-WALCZAK

Copie: Bernd Lange, président de la Conférence des présidents des commissions

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Le président

D 104612 05.11.2024

IPOL-COM-LIBE D (2024) 33113

Nela RIEHL

Présidente de la commission de la culture et de l'éducation

Objet: Avis de la commission LIBE sur l'audition de confirmation de Glenn MICALLEF

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) a été invitée à l'audition de confirmation de Glenn MICALLEF, commissaire désigné à l'équité intergénérationnelle, à la jeunesse, à la culture et au sport, qui a eu lieu le lundi 4 novembre 2024.

À la suite des réponses apportées par M. MICALLEF aux questions liées aux domaines de compétence de la commission LIBE, la commission estime que le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège de la Commission et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui sont assignées relevant de la compétence de la commission LIBE. La commission LIBE estime qu'il doit prendre des mesures concrètes, notamment en matière de protection des droits et de l'intégrité physique de l'enfant, et de lutte contre le cyberharcèlement. M. Micallef s'est également engagé à coopérer avec le Parlement européen et ses commissions, y compris dans le cadre de la plateforme européenne de participation des enfants, et à collaborer avec les autres commissaires concernés, ce qui est essentiel compte tenu de son vaste portefeuille.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant une majorité des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Javier ZARZALEJOS, président de la commission LIBE

Copie:

Bernd LANGE, Conférence des présidents des commissions

Unité de la coordination des commissions et de la programmation législative (Coordleg)

Commission des affaires juridiques
Le président

D 104565 5.11.2024

CONFIDENTIEL

M^{me} Nela RIEHL
Présidente de la commission de la culture et de l'éducation
Parlement européen
ASP 04F368

**Objet: Avis de la commission JURI concernant le commissaire désigné
Glenn Micallef à la suite de la réunion d'évaluation des coordinateurs de la
commission JURI**

Madame la Présidente,

La commission des affaires juridiques (JURI), invitée à l'audition de confirmation du commissaire désigné Glenn Micallef, qui a eu lieu le 4 novembre 2024, estime que le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège de la Commission et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui sont assignées pour ce qui est des parties du portefeuille du candidat chargé de l'équité intergénérationnelle, de la jeunesse, de la culture et du sport qui relèvent dans une large mesure de la compétence de la commission des affaires juridiques.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant au moins une majorité simple des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

(Formule de politesse)

Ilhan KYUCHYUK

Copie:
M. Bernd Lange, président de la Conférence des présidents des commissions
Secrétariat de la CPC